



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Arrêté portant inscription au titre des Monuments Historiques  
de la chapelle Notre-Dame de l'Annonciation de Monflières à BELLANCOURT (Somme)**

Le Préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'Honneur  
Commandeur de l'Ordre National du Mérite

VU le Code du patrimoine, livre VI, titres 1 et 2 ;

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

VU le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord-Pas-de-Calais-Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord;

VU l'arrêté de la ministre de la culture du 2 novembre 2020 portant nomination de Monsieur Hilaire MULTON sur l'emploi de directeur régional des affaires culturelles de la région Hauts-de-France;

VU l'arrêté préfectoral du 2 décembre 2020 portant délégation de signature à Monsieur Hilaire MULTON, directeur régional des affaires culturelles des Hauts-de-France ;

La Commission Régionale du Patrimoine et de l'Architecture Hauts-de-France entendue en sa séance du 18 février 2021 ;

VU les autres pièces produites et jointes au dossier;

CONSIDÉRANT que la chapelle Notre-Dame de l'Annonciation de Monflières à BELLANCOURT (Somme) présente, au point de vue de l'histoire et de l'art, un intérêt suffisant pour en rendre désirable la préservation en tant que sanctuaire marial rural illustrant la continuité d'une dévotion née au Moyen Age, comme patrimoine de proximité, témoin d'un fait religieux vécu à l'échelle de l'histoire locale, et pour son décor néogothique remarquable ;

**ARRETE**

Article 1er : Est inscrite au titre des monuments historiques la chapelle Notre-Dame de l'Annonciation de Monflières à BELLANCOURT (Somme) en totalité, figurant au cadastre de BELLANCOURT (Somme), section D, parcelle 193, telle que délimitée sur le plan annexé au présent arrêté.

Et appartenant, à la commune de BELLANCOURT (Somme), 12 rue de l'église, 80132 BELLANCOURT, dont le numéro de SIRET est 218 000 743 00011.

Celle-ci en est propriétaire depuis une date antérieure à 1956

**Article 2** : En cas de contestation, les dispositions du présent arrêté peuvent faire l'objet d'un recours contentieux dans le délai de deux mois à compter de la date de notification.

**Article 3** - Le présent arrêté, dont une ampliation sera adressée au ministre de la Culture, sera publié au service de la Publicité Foncière de ABBEVILLE (Somme) et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région.

**Article 4** - Il sera notifié au préfet de la Somme, au maire de BELLANCOURT, qui seront chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Lille, le 09.06.2021

Pour le Préfet de Région,  
Le directeur régional des affaires culturelles

Hilaire MULTON



